

ENJEU 4

DES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES DE QUALITÉ

L'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous est étroitement liée à la qualité des pratiques éducatives et pédagogiques des personnes qui interviennent directement auprès des enfants et des élèves. Ces personnes exercent une influence déterminante sur la perception qu'ont les enfants et les élèves de leurs propres compétences, de leurs attentes, de leur appréciation des apprentissages et des enseignements ainsi que de leur engagement dans leur parcours éducatif. Plus cette perception est positive, meilleurs sont le développement de l'enfant et le rendement de l'élève.

À cet égard, la relation entre l'enfant et le personnel éducateur et entre l'élève et le personnel enseignant est au cœur des pratiques éducatives et pédagogiques. Cette relation constitue un facteur important du développement de l'enfant et est déterminante pour la persévérance et la réussite de l'élève. Chaque enfant et chaque élève doit bénéficier de tout le potentiel de cette relation. Au service de garde éducatif à l'enfance, une attention particulière doit être accordée à la formation du personnel, à l'amélioration des interventions éducatives et à l'application d'un programme éducatif de qualité.

À l'école, la relation entre le personnel enseignant et l'élève doit être soutenue par le travail et l'engagement de l'équipe-école. Cette dernière est composée des enseignants titulaires, des enseignants spécialistes, du personnel professionnel, du personnel de soutien, du personnel du service de garde scolaire et de la direction de l'école. L'équipe-école incarne bien l'importance des pratiques collaboratives pour le développement et l'innovation pédagogiques.

La directrice ou le directeur d'école est un acteur déterminant de la réussite des élèves. La qualité du climat de l'école et du climat socioéducatif, le sentiment d'appartenance et le développement des compétences du personnel scolaire, une saine coopération entre la direction et les membres du personnel scolaire sont autant de facteurs qui contribuent à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des élèves, comme à leur bien-être. Le leadership du gestionnaire, au regard de cet enjeu, se reflétera dans les structures organisationnelles et les pratiques éducatives mises en place.

Les commissions scolaires, par le soutien qu'elles apportent aux écoles, jouent elles aussi un rôle essentiel dans la réussite des élèves. Ce rôle s'exerce dans le cadre de leur responsabilité dans la répartition des ressources en fonction des besoins, le recrutement du personnel qualifié, la formation et le soutien de ces personnes, et la mise en place de politiques assurant l'équité.

« LES ENSEIGNANTS DOIVENT ÊTRE FORMÉS POUR ÊTRE PLUS POLYVALENTS, PUISQU'ON SAIT AUJOURD'HUI QUE MÊME LE CHANGEMENT CHANGE. »

Personnel scolaire, consultation régionale, Montréal,
le 18 novembre 2016

ORIENTATION 4.1

RENFORCER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DU PERSONNEL SCOLAIRE ET DU PERSONNEL DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

La formation initiale et continue du personnel scolaire et du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance est un important facteur de réussite éducative.

Ces personnes doivent rendre les apprentissages accessibles à tous, adapter leurs pratiques éducatives et pédagogiques aux capacités et aux caractéristiques socioculturelles de chacune et de chacun, notamment des enfants et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et de ceux qui ont des besoins particuliers ou qui sont nouvellement arrivés. Au-delà de la formation, leur travail doit aussi être soutenu et valorisé, non seulement au sein de leur organisation, mais aussi par la communauté et l'ensemble de la société.

Les connaissances qu'ont les membres du personnel scolaire, particulièrement les enseignantes et les enseignants, ainsi que des stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces ont un effet positif important sur les résultats des élèves. Les actions de tous les membres du personnel scolaire doivent s'appuyer sur des bases théoriques reconnues et avoir donné des résultats concluants à la suite d'une expérimentation rigoureuse. Assurer un meilleur accompagnement, plus systématique et de façon continue, dans l'ajustement ou le renouvellement des pratiques est une condition essentielle d'évolution.

En conformité avec les données probantes issues de la recherche, il a été reconnu unanimement, lors des consultations publiques, que la formation initiale et les compétences du personnel scolaire et du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance doivent être une priorité dans une politique de la réussite éducative, notamment en raison de leur effet sur le développement de l'enfant et de l'élève ainsi que sur ses apprentissages et ses relations avec les autres. Les compétences des membres du personnel des écoles et des services de garde éducatifs à l'enfance demeurent une priorité. Comme ces personnes sont des modèles, elles doivent elles-mêmes avoir atteint un haut niveau de maîtrise langagière et veiller à le maintenir. La formation des maîtres doit aussi inclure une composante culturelle qui va au-delà de la maîtrise de la langue d'enseignement et des strictes compétences langagières.

Outre la formation initiale, le développement professionnel des membres du personnel des écoles et des services de garde éducatifs demeure indispensable au maintien et au développement continu des compétences dans un système scolaire qui ne peut être statique. La formation initiale et le perfectionnement constituent la pierre angulaire de leur autonomie professionnelle et de la réussite des élèves. La compétence est aussi un élément de valorisation du métier d'éducateur et de l'éducation en général. Le système éducatif doit non seulement attirer de jeunes enseignantes et enseignants, mais aussi les accompagner dans leur insertion professionnelle et leur développement. Une carrière dans le milieu éducatif, l'une des plus significatives pour le développement d'une société, mérite une plus grande reconnaissance sociale.



ORIENTATION 4.2

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET L'APPROPRIATION DES MEILLEURES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES

La connaissance et l'utilisation des résultats de la recherche constituent de puissants leviers pour favoriser la réussite éducative de tous les enfants et de tous les élèves. La recherche dans les domaines de l'éducation et de la petite enfance permet de dégager les meilleures pratiques ayant cours au Québec et partout dans le monde, de déterminer leurs forces au regard des diverses caractéristiques des personnes et des milieux, et de reconnaître les conditions favorisant une implantation réussie.

La qualité des pratiques éducatives et pédagogiques dépend largement du transfert et de l'appropriation des connaissances basées sur des résultats issus de la recherche. À cet égard, c'est avec le

soutien et le leadership des gestionnaires des écoles, des services de garde éducatifs à l'enfance et des commissions scolaires que se développent, se font connaître et sont adoptées des pratiques innovantes ou porteuses pour le développement des enfants et la réussite des élèves.

Sans être les seuls critères devant guider l'action, les résultats de la recherche doivent constituer des intrants de la prise de décision dans tous les milieux éducatifs. Toutefois, pour mieux bénéficier des résultats de la recherche et susciter un véritable ajustement des pratiques, il faudra encourager et soutenir une culture de transfert.

ORIENTATION 4.3

ACTUALISER LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET S'ASSURER DE LEUR INTÉGRITÉ

L'évaluation des apprentissages est un élément essentiel à la mise en place de pratiques éducatives et pédagogiques de qualité. Elle permet de mesurer l'état des apprentissages de l'élève non seulement en vue de l'obtention d'un diplôme ou du passage à un niveau supérieur, mais aussi de mieux connaître ses besoins et de déterminer les meilleures modalités d'accompagnement. L'évaluation doit être au service de l'apprentissage et non l'inverse.

Les évaluations dont l'élève fera l'objet tout au long de son parcours scolaire devraient favoriser un véritable suivi de ses apprentissages permettant de cibler ses forces et les points qu'il doit améliorer, tout en évitant d'exercer une pression excessive sur celui-ci. Les pratiques évaluatives doivent s'inspirer des résultats de la recherche et s'appuyer

sur l'expertise du personnel scolaire. Elles doivent être conçues et appliquées avec rigueur, justice et transparence, de façon à contribuer aux apprentissages et à démontrer sans ambiguïté que l'élève a acquis les savoirs qui lui permettront de poursuivre son parcours scolaire ou d'obtenir son diplôme.

Les commissions scolaires exercent à cet égard un rôle central. Elles doivent, d'une part, s'assurer que les résultats des évaluations sont conformes aux apprentissages effectivement réalisés et, d'autre part, veiller à ce que les droits et les obligations du personnel scolaire et des directions d'établissement en matière d'évaluation soient respectés.